

d'assécher environ 100,000 acres dans une zone, dite Pasquia, près du Pas, au Manitoba. En vertu de cet accord, le gouvernement du Canada assume les frais de construction des principaux ouvrages de protection et de drainage et le Manitoba se charge des frais de colonisation, d'entretien des ouvrages et de drainage intérieur. Un quart des terres asséchées serviront au rétablissement des agriculteurs déplacés des régions arides et le reste sera vendu. Les trois quarts du produit de la vente des terres iront au gouvernement fédéral à titre de remboursement partiel des frais de construction des principaux ouvrages de protection. La construction a été terminée en 1960. La colonisation est censée débiter bientôt.

Escarpe ment nord-ouest.—A la demande du Manitoba, l'Administration a conduit une vaste enquête dans la région des montagnes Riding, Duck et Porcupine et dans le bassin de la rivière Whitemud où l'inondation et l'érosion ravagent une région de plus de 252,000 acres de riches terres agricoles. Les travaux comportent le curage et l'endiguement des cours d'eau, la protection des rives contre l'érosion et le redressement du lit des cours d'eau au moyen de résections de méandres et de dérivations. En outre, depuis 1958, plusieurs relevés ont été faits sur les eaux qui alimentent le ruisseau Wilson en vue de découvrir de meilleures méthodes pour contrôler les inondations et l'érosion qui se produit dans les sections supérieures et inférieures de ces cours d'eau.

Entreprise de la rivière Assiniboine.—Le long de la rivière Assiniboine, entre Portage-la-Prairie et Headingly au Manitoba, les agriculteurs et les agglomérations vivent depuis des années sous la menace constante d'inondations qui, souvent, ont causé de grands dommages aux terres, aux bâtiments et aux propriétés riveraines. Dans les premières années, le ministère fédéral des Travaux publics se chargeait de la plupart des ouvrages de protection exécutés dans cette région. Cependant, en 1950, l'administration de ces travaux est devenue la responsabilité du ministère fédéral de l'Agriculture, sous la direction de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

Les travaux de protection contre les inondations exécutés par l'Administration le long de l'Assiniboine comprennent surtout, la construction de digues et l'amélioration des chenaux. En outre, de nombreux relevés ont été faits cependant pour étudier les sections supérieure et inférieure de cette rivière en vue de déterminer où des réservoirs pourraient être aménagés afin de régulariser tout le système fluvial.

Utilisation des terres et rétablissement agricole.—La modification de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, en 1937, en a élargi le champ de façon à comprendre à la fois l'utilisation des terres et la colonisation, permettant ainsi un programme de grande portée en ce qui concerne la stabilité de la production agricole de plusieurs régions de l'Ouest canadien. En vertu d'une entente avec les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba, les terres considérées impropres à la production céréalière peuvent être transmises au gouvernement fédéral en vue de leur aménagement en pâturages communs par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. La province intéressée choisit des secteurs et en fait l'acquisition. La terre est ensuite donnée à bail au gouvernement du Canada qui s'engage à établir, entretenir, maintenir et améliorer des pâturages communs dans le secteur choisi. C'est ainsi que les terres exposées à l'érosion par le vent sont retirées définitivement de la culture et remises en herbages.

A mesure que ces terres marginales et sous-marginales sont transformées en pâturages productifs, l'élevage s'intensifie sur les fermes avoisinantes et accroît d'autant les sources de revenu agricole. Depuis la mise en route du Programme des pâturages communs en 1937, un total de 1,886,364 acres de terres ont été rétablies en 65 pâturages distincts. Ces herbages, destinés tout d'abord à constituer des réserves de terres fourragères à titre de supplément aux pâturages des fermes et de grands élevages, fournissent annuellement la paissance printanière, estivale et automnale, à plus de 120,000 bestiaux, appartenant à 6,331 agriculteurs. En outre, on a souvent récolté sur ces pâturages des quantités considérables de foin et une certaine quantité de semences. Le programme d'amélioration